

# COVID-19

## MESURES EN VIGUEUR POUR LES PERSONNES

### ADMISES EN FIN DE VIE –11 janvier 2022



#### **VISITEURS :**

Il est maintenant autorisé qu'une personne significative accompagne un résident en fin de vie en tout temps. Un maximum de quatre personnes sur une période de 24 heures est autorisé. Les personnes significatives doivent être identifiées à l'admission par le résident ou la famille. Une à deux personnes à la fois sont autorisées. Tous les visiteurs, sans exception, doivent porter le masque qui leur sera fourni à leur arrivée.

Vous devez communiquer avec nous avant de vous présenter en tout temps.

**819-309-0888**

#### **VISITES REFUSÉES AUX PERSONNES**

Présentant des symptômes grippaux (rhume, toux, fièvre, mal de gorge, écoulement nasal)

Vivant avec une personne présentant ces mêmes symptômes

De retour de voyage depuis moins de 14 jours;

Vivant avec une personne de retour de voyage depuis moins de 14 jours

Ayant été en contact avec un cas avéré ou soupçonné.

#### **REPAS**

##### **ACCEPTÉS**

Repas préparé par la résidence.

##### **REFUSÉS**

Accès à la cuisine.

#### **EFFETS PERSONNELS**

Se limiter au matériel et produits nécessaires autorisé par le personnel.

Aucun article de literie personnelle n'est permis (draps, oreillers, serviettes, couvertures, ...)

#### **AUTRES RECOMMANDATIONS**

Aucune circulation dans la résidence sans être accompagné par un employé.

Lavage de mains obligatoire.

Port du masque obligatoire

#### **TECHNOLOGIE**

Vous pouvez communiquer avec votre être cher via Facetime, Zoom ou Messenger. Il suffit de communiquer avec nous pour qu'on puisse organiser une rencontre virtuelle.

